



INFORMATIONS MUNICIPALES

25/05/2022

Accès aux bennes de déchets verts et Complexe Saint Exupéry, en raison du Matern'athlon

Le complexe saint Exupéry et les bennes de déchets verts seront interdits à toutes personnes.

**Les 31 mai 2022 et 14 juin 2022
de 8h30 à 16h00**

Rentrée 2022-2023

Inscription : restaurant scolaire et garderie Périscolaire.

- Inscription à l'Ecole de Musique et de Danse.

Les documents seront disponibles sur le site de la Commune :

<https://rogerville.fr>

Les horaires de la Mairie

Sur le site de la Commune, vous trouverez les horaires d'ouverture de la Mairie au public.

Lundi de 15h00 à 18h00 - Jeudi de 15h00 à 17h30

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Les moteurs de recherche n'affichent pas les horaires actuels.

Rappel de civisme aux propriétaires de chiens

- Vous êtes responsable de votre animal et de ses agissements.
- Vous êtes priés de tenir vos animaux en laisse sur la voie publique.

- Vous êtes tenus de ramasser les excréments de vos animaux, avec les sacs mis à votre disposition par la Commune, dans différents endroits.

Selon l'article R.1334-31 du Code de la santé publique, un trouble du voisinage se définit comme un bruit particulier qui, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porte atteinte à la tranquillité du voisinage. Ces critères n'étant pas cumulatifs, une seule de ces conditions suffit à caractériser le trouble. Ainsi, les aboiements répétés d'un chien, de jour comme de nuit, suffisent à le caractériser.

Dégradation dans le village.

Dans la nuit de samedi 21 mai entre minuit et 1h30, un groupe de 5 jeunes nous a dégradé le village (rue Nid des Corneilles). Le service technique travaille à l'embellissement de la commune et ce manque de reconnaissance est intolérable.



De même, nous venons d'apprendre que des jeunes entre 11 et 15 ans sont encore montés sur le toit de la salle Derrey dimanche pour jouer au Foot. Nous rappelons aux parents que c'est très dangereux. Hors, il existe un tout nouveau City Stade.

Même si on peut excuser, parfois, les erreurs de nos jeunes, nous trouvons ces comportements risqués et dangereux pour eux.

Les réparations sont un coût pour la commune. Nous avons informés la gendarmerie et nous serons à l'avenir dans l'obligation de faire régler les dégâts aux parents.